

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 444

Artikel: Femmes députées

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cupations des pouvoirs publics; on avait, depuis 1912, tenté d'y remédier par une législation spéciale pour les femmes qui resta souvent sans effet pratique.

Ce n'est qu'au moment où fut publiée la loi de redressement économique que le problème du salaire féminin changea d'aspect. Dès son arrivée au pouvoir, la secrétaire au ministère du Travail, Miss Perkins déclara vouloir combattre « le double niveau des salaires » et Mrs. Roosevelt exprima dès le début de la campagne sa conviction que le « New Deal » ne pouvait se développer sur une autre base.

D'après les codes établis, l'écart moyen, entre les salaires masculins et féminins est de 5 cents, par heure, donc moindre qu'auparavant, où le salaire féminin n'atteignait parfois que le quart du salaire masculin.

Ces codes spécifient que ces différences ne sont justifiées que lorsque le travail est différent; pour le même travail on admet le principe du même salaire.

Dans l'application, comme toujours hélas! les employeurs se sont joints des exigences des codes et ont appliqué très souvent le principe du salaire inférieur aux catégories de travail-

leuses exécutant un travail qualifié « supérieur » à celui des travailleurs qu'ils ont payé davantage. Actuellement, la lutte est vivement menée pour aboutir à la suppression complète des doubles tarifs; et il est à souhaiter qu'on y parvienne, car la réussite d'une telle expérience serait d'un intérêt considérable non seulement pour les Etats-Unis mais pour le monde entier.

L.-H. P.

Femmes députées

aux Etats-Unis...

D'après notre confrère *Equal Rights*, cinq femmes seulement auraient été réélues au Congrès des Etats-Unis, lors des dernières élections, auxquelles se serait jointe une nouvelle venue, Mrs. Caroline O'Day, de New-York. Les autres parlementaires femmes ont été envoyées à Washington par les électeurs et les électrices des Etats d'Arizona, de Californie, d'Indiana, de New-Jersey et de Massachusetts.

Six femmes députées pour un Etat de

l'étendue et de la population de la grande République américaine... c'est peu, bien peu. Il y aurait évidemment une étude intéressante à faire sur les causes politiques, sociales et économiques de cette si faible proportion, mais qui nous entraînerait trop loin aujourd'hui. Bornons-nous donc à relever que les hommes, qui se refusent à reconnaître aux femmes les droits politiques parce qu'ils ont peur d'être majorisés, peuvent se rassurer en voyant ce qui se passe aux Etats-Unis!

...et au Portugal

Ce pays ayant reconnu récemment, comme on le sait, et sous certaines conditions, le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, trois députées viennent d'être élues lors des élections du 16 décembre dernier. Deux d'entre elles sont avocates, et poètes en outre! et la troisième, licenciée en mathématiques, est directrice d'un lycée de jeunes filles à Lisbonne.

Toutes trois ont figuré sur la liste gouvernementale conservatrice, la seule, d'ailleurs, qui ait été présentée aux électeurs; et mal-

heureusement, nous dit notre confrère *la Française*, elles ne sont pas féministes! Comme quoi se vérifie notre affirmation, quand nos adversaires nous taxent d'ambitions personnelles, que les féministes ne travaillent pas pour elles-mêmes, mais pour une cause, et comme quoi ce sont celles qui se tiennent à l'écart dédaigneusement de notre mouvement, qui sont ensuite trop heureuses que nous ayons tiré pour elles les marrons du feu, en profitant des résultats de nos efforts!

Mais ce qui se vérifie aussi bien souvent, c'est que ces femmes antiféministes, une fois qu'elles ont à prendre des responsabilités publiques, finissent par ouvrir les yeux sur la valeur pratique de notre doctrine. Et cela est consolant.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, réuni le 16 janvier à Berne, a adopté le projet de budget présenté par sa nouvelle trésorière, Mme Schönauer. Mme de Montet a rappelé avec émotion le décès de Mme Chaponnière-Chaix, présidente d'honneur du Comité; une couronne a été envoyée de la part de l'Alliance à ses obsèques, et un avis de faire part inséré dans nos journaux féministes.

Le Comité a décidé de participer à un souvenir offert à Mme Avril de Sainte-Croix, pour fêter ses 80 ans à Paris, le 11 février, date à laquelle se réunira le Bureau du C. I. F.

Des pourparlers sont en cours avec la maison d'édition Attinger, à Neuchâtel, pour la publication d'un Annuaire romand.

La Commission d'Hygiène a été constituée comme suit: Mlle M. Ernst, assistante de police, Berne; Mme le Dr. H. Fischer, à Buchs, Argovie; Mlle le Dr. Müller, Clinique infantile, Lausanne; Mme A. de Montet, Corseaux s/ Vevey; Frau G. Oetli, assistante sociale à la Maternité, Zurich; Mlle le Dr. Schaezel, Genève; Frau Dr. med. Schrafl-Schmidheiny, Zurich; Frau Dr. med. Schulz-Bascho, Berne; Frl. Dr. med. L. Turnau, Trogen. On cherchera à compléter la Commission par une représentante du Tessin.

D'intéressants rapports ont été entendus sur la « Journée d'Etude sur la Prostitution », à Berne, et sur la séance de la « Commission de Protection de la Famille », à Zurich. Certaines divergences de vues se manifestent entre la déléguée de l'Alliance et la Commission au sujet de l'assurance maternelle, la Commission envisageant surtout l'assurance des ouvrières de fabriques pour compenser l'obligation qui leur est faite d'interrompre leur travail quelques semaines avant et après leurs couches, tandis que Mlle Nef estime que l'assurance devrait atteindre toutes les travailleuses, ménagères, campagnardes, etc., etc.

Le Comité de l'Alliance a été informé que le Secrétariat de la Société suisse d'Utilité publique peut donner des renseignements aux personnes qui ont des doutes sur certaines industries de bienfaisance. Il a décidé d'envoyer le rapport de l'Alliance à divers correspondants de journaux et autres personnalités; et a enfin enregistré avec plaisir et reconnaissance l'invitation du *Frauenverein* de Wädenswil à tenir dans cette ville la prochaine assemblée de l'Alliance.

F. M.



Les Femmes et la Société des Nations

Contre le trafic des stupéfiants

Lors de sa XV^e session, l'Assemblée de la S. d. N. a décidé de donner une publicité plus générale au grand succès obtenu dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Une brochure résumant les travaux accomplis à cet égard vient donc d'être publiée¹, qui s'attache à étudier le contrôle des drogues manufacturées.

Les plus importantes de ces drogues sont la morphine, l'héroïne, la codéine, la dinonine, — dérivés de l'opium, — et la cocaïne, obtenue au moyen de la feuille de coca. Ces drogues ont été pittoresquement comparées à une eau sous pression considérable, qui s'insinue partout, et se moque des barrières prétendant l'endiguer. Médicalement parlant, le monde a besoin, à l'heure actuelle, de 40 tonnes environ des drogues mentionnées plus haut. Mais la demande de ces drogues de la part des toxicomanes, prêts à les payer à des prix exorbitants, a créé le commerce illicite que combat victorieusement la S. d. N.

Les problèmes à résoudre étaient, dans l'ordre chronologique, les suivants: détermination des besoins légitimes du monde pour chacune de ces drogues; démarcation entre le commerce

légitime et le trafic illicite; nécessité d'une administration efficace et universelle, et de la coordination des services tels que ceux des douanes, de l'hygiène publique, de l'administration des postes et des transports, de la police, etc. Il fallut ensuite édifier un droit international relatif aux drogues, et le faire ratifier et mettre en vigueur par tous les pays du monde; ensuite encore créer, puis développer l'administration internationale chargée de surveiller, d'étudier, de rectifier et de rapporter; élaborer aussi un système mondial de statistiques servant de base au contrôle administratif; et enfin, établir les principes d'une législation introduisant dans tous les codes du monde le chapitre — en de nombreux cas absolument nouveaux — de la répression du trafic des drogues nuisibles, et établir dans chaque pays un système national efficace pour l'application des lois sur les stupéfiants, et pour l'adoption d'un tel système par chaque pays, sur des bases plus ou moins uniformes. A cette dernière fin, la Société des Nations a adopté le moyen — sans exemple dans le domaine international — qui consiste à établir un code administratif modèle pour chacune des deux principales conventions, en vue d'aider les gouvernements à les appliquer.

Il est d'un très grand intérêt pratique d'étudier la façon dont la S. d. N. a abordé ces problèmes, si l'on estime que l'expérience acquise et les précédents ainsi créés peuvent servir en d'autres occasions, par exemple à la répression du trafic des armes. Ces mesures pratiques sont l'œuvre de la Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles, qui s'efforce de résoudre les problèmes et concentre ses efforts sur ceux qui offraient une possibilité de solution rapide, tout en signalant avec persévérance aux gouvernements les preuves du trafic illicite. La Commission arriva ainsi à compléter la Convention de La Haye de 1912 par des mesures pratiques telles que le système des certificats d'importation, et à élaborer ainsi une nouvelle Convention internationale.

Le second grand progrès réalisé a été la création d'un « Comité central permanent de l'o-

pium », qui suit l'évolution du commerce international, et a réussi à supprimer les divergences importantes entre les quantités de drogues exportées par les pays exportateurs (sur la base des certificats d'importation délivrés par les pays importateurs), et les quantités effectivement reçues par les pays importateurs.

Ce contrôle du commerce international — la grande innovation apportée par la Convention de Genève de 1925 — se trouve maintenant complété par la Convention de 1931 sur la limitation, qui établit les limites de la fabrication des drogues nuisibles, laquelle ne doit pas dépasser les besoins légitimes du monde. Cette limitation mise en vigueur, il est intéressant d'en souligner les résultats au cours de l'année 1934: pour la première fois dans l'histoire, les opérations du commerce légitime des stupéfiants dans le monde (fabrication, importation, consommation, maintien des stocks) se sont effectuées sur la base d'un plan mondial, élaboré à l'avance par la S. d. N., et évaluant les besoins en drogues pour l'année suivante. Ce système des évaluations constitue le seul mécanisme vraiment universel d'administration internationale créé jusqu'à présent par la S. d. N., étant donné qu'il s'applique, en fait, à chaque Etat et à chaque unité administrative distincte dans le monde. Le résultat est d'autant plus remarquable que l'organe de contrôle a dû établir ces évaluations pour vingt-trois pays et trente et un territoires qui ne les fournissent pas.

Que se passe-t-il quand les pays dépassent leurs évaluations? En vertu des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés, le Comité central permanent de l'opium arrête alors les exportations destinées à ces pays. Au cours des six premiers mois de 1934, de nombreux cas de dépassements, dus généralement à des inadvertances, ont entraîné la cessation des exportations. Après une année d'exercice, on peut dire que cet exemple d'économie dirigée sur le plan international est un grand succès, un encouragement indéniable pour la mise en vigueur d'autres répressions de trafics illicites, un exemple réjouissant de bonne coopération — étroite et effective — entre tous les peuples, et un triomphe pour la S. d. N.

V. DELACHAUX.

de cœur aux courageuses convictions féministes.

En 1842 déjà, elle fonda sur ses terres de Locate en Basse-Lombardie une école pour jeunes filles où elle leur enseignait la lecture, l'écriture et le calcul (chore rare en Italie à cette époque). Elle ouvrit aussi une « Maternelle » pour enfants de 2 à 6 ans, une fabrique de gants pour occuper les femmes, et enfin, au rez-de-chaussée de sa grande demeure un chauffoir où venaient s'abriter et se restaurer, en hiver, les misérables paysans de la contrée. C'est à cette date qu'elle adressa aux propriétaires terriens, la plupart exploités rapaces, une circulaire en faveur des orphelins du pays, très nombreux par suite des conditions malsaines où vivaient les ouvriers. Cet appel eut pour résultat la fondation d'un orphelinat rural qui rendit de grands services. Ennemie de la bienfaisance en paroles, la princesse fit de Locate une commune modèle dotée d'institutions philanthropiques et savantes que les historiens du socialisme ne sauraient passer sous silence.

C'est en 1866 qu'elle envoya à la *Nouvelle Anthologie* de Florence un article remarquable — pour l'époque bien entendu — intitulé: « La condition actuelle de la femme et son avenir ». Christine de Belgiojoso y déplore l'état de choses existant, la société s'étant formée, selon elle, sur la base d'une infériorité supposée de la femme. Ecoutez-la: « La femme, mère et compagne de l'homme, devrait être enfin reconnue pour une créature raisonnable, douée de capacités intellectuelles, peut-être spéciales mais pas nécessairement inférieures à celles de l'homme ». Et plus loin: « La légèreté, l'inconstance, l'instabilité des femmes sont devenues si proverbiales que nul ne

songe à discuter un tel axiome. Tous l'acceptent mais personne ne l'examine! Et pourtant, je tiens la femme pour la créature la plus constante, la plus tenace et la plus inébranlable dans ses projets ».

Christine de Belgiojoso rêve d'une réforme au profit de son sexe, mais comment l'entreprendre? Elle voudrait l'accession des femmes à certaines carrières, entr'autres à la médecine, science qui l'intéressait elle-même passionnément. Elle ne se gênait pas d'écrire que « la société organisée telle qu'elle l'est aujourd'hui est une protestation éclatante contre la justice de Dieu, protestation qu'il est urgent de faire cesser ».

N'a-t-elle donc pas droit au titre de féministe, cette propagandiste courageuse et infatigable qui osait proférer des paroles de charité et de justice au sein d'une société fondée, à l'image de la Nature, sur la cruauté du plus fort? Et n'est-elle pas une pionnière de notre mouvement, celle qui, née riche et noble, fit un si bel usage de ses talents et de ses biens, à l'encontre de tant d'autres femmes indifférentes à la situation de leurs sœurs moins privilégiées qu'elles?

J. FULPIUS-GAVARD.

Glané dans la presse...

Métier féminin: chauffeuse de taxi

De notre collaboratrice, Mme Vuilleminet, cette jolie silhouette dans Notre Samedi Soir.

En Suisse, peu ou pas de femmes faisant le taxi. Aux Etats-Unis, pays des innovations, on en rencontre quelques-unes. Pendant la guerre,

les femmes remplaçaient les hommes au volant, et depuis lors, un petit nombre a continué le métier. L'une d'elles, Mme B..., conduit son propre taxi depuis un certain nombre d'années et fait le service de seize heures à deux heures du matin; elle préfère marcher ainsi parce que le gain est plus grand. Toujours accompagnée de son chien qui s'assied à côté d'elle, elle court l'immense ville de New-York sans avoir jamais eu d'accident. — Touchons du bois!

Les clients masculins semblent avoir autant de confiance en un chauffeur femme qu'en un homme; par contre, des femmes hésitent et les dames âgées, surtout, ont peur de confier leur vie à un chauffeur de leur sexe, Mme B... aime beaucoup son métier et le trouve plus intéressant et plus sain que le travail de bureau, par exemple. De plus, il lui rapporte davantage, et pour une veuve ayant un fils au collège, l'augmentation de recettes est la très bien venue.

A quelques exceptions près, les collègues sont aimables; les clients aussi, sauf ceux qui ne peuvent supporter la vue d'une femme faisant métier d'homme. Au reste, comme elle porte le costume masculin, elle est prise généralement pour un chauffeur mâle. Elle s'est fait une règle absolue de ne jamais charger de clients ivres. « Non pas, dit-elle, que j'en aie peur, mais il est trop dur pour moi de les sortir de la voiture et je n'aime pas beaucoup demander de l'aide quand je peux faire autrement ». Fidèle à ce principe, elle change ses pneus seule et fait de même toutes ses réparations.

Mme B... ne jure pas, ne fume pas et ne parle pas argot. Quand on lui demande si elle n'en voit pas, parfois, de toutes les couleurs, elle ré-

pond négativement. « Mes clients, dit-elle, sont généralement des gens pressés qui vont chez le docteur, ou au théâtre, ou chez des amis, ou des femmes qui rentrent vite souper après une journée de travail ou de courses, ou des jeunes gens avec des amis ou amies. Les meilleures affaires, on les fait les jours de fêtes et les samedis: les clients sont en humeur de dépenser et leurs pourboires s'en ressentent. Les hommes sont toujours plus généreux que les femmes, mais parce qu'elles ont généralement moins d'argent sur elles. Les hommes pressés sont moins patients et moins raisonnables que les femmes quand il s'agit d'embouteillages ou de retards inévitables ».

Edifiant

Le petit journal publié à Lausanne, sous le titre *La Nation*, organe du nationalisme vaudois, veut bien, par la plume d'une de ses collaboratrices, Mme E. A. C., avec laquelle nous avons déjà ferrailé, s'occuper parfois de nous. Voici quelques glanes faites dans son numéro de décembre, qui montreront l'esprit qui l'inspire.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

Dans une de ses dernières séances, le Grand Conseil s'est occupé de l'enseignement ménager. Nos honorables ont dit à ce sujet des choses sensées, et d'autres qui ne l'étaient pas.

D'accord avec les féministes, nous estimons que les femmes devraient avoir leur mot à dire dans une question qui les touche de très près et où leurs compétences dépassent largement celles des hommes. Mais nos remèdes diffèrent. Celui des féministes s'appelle le bulletin de vote. Le nôtre se trouve dans une révision complète de la